

LE MADAWASKA

Dept. Public Works of N.B.

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 29 JANVIER, 1925.

J. G. BOUCHER, rédacteur

L'ANNEE SAINTE

Le Pape Pie XI, environné de toute la splendeur usitée en pareille circonstance, a proclamé au Vatican, au commencement de cette nouvelle année, l'ouverture de la vingt-troisième année sainte, et il a ouvert la Porte sainte de la basilique de St-Pierre en la frappant avec le symbolique marteau d'or.

Le Saint-Père a ainsi inauguré une longue série de cérémonies qui attireront probablement à Rome, durant l'année 1925, des millions de pèlerins de toutes les parties du monde.

L'Eglise, une fois de plus, rappelle au monde tourmenté, à l'opinion énermée, que c'est dans la prière que réside la vraie paix. En annonçant cette année jubilaire, le Saint-Père assura les fidèles que les mots "Gloire à Dieu dans le Ciel et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté" se réaliseraient. Puis le Souverain Pontife continua: "Puisse cette Année Sainte apporter la paix, la paix du coeur et la paix de la volonté, apporter à l'humanité une parfaite connaissance de ses droits et de ses devoirs, ainsi qu'une plus large vision de la vérité; paix du coeur, afin que les hommes puissent à jamais s'aimer les uns les autres comme des frères, individuellement et comme classes; paix de la volonté, parce qu'elle permettra à l'homme de mettre en pratique les moyens nécessaires pour obtenir la paix."

La Pape conclut en donnant la signification de l'Année-Sainte qui sera une année de "purification, d'élévation, de sanctification, de rédemption et de rémission, devenant ainsi l'aurore de cette sainte paix que nous devons voir régner dans le royaume du Christ".

Au cours de l'Année jubilaire plusieurs faveurs seront accordées aux pèlerins qui auront l'avantage de visiter ces sanctuaires vénérés. Il est important de les faire connaître tant à ceux qui se rendront à Rome qu'à ceux pour qui ce voyage lointain sera impossible, mais qui voudraient jouir des bienfaits du jubilé. C'est pourquoi nous empruntons à "La Semaine Paroissiale" un article de Mgr A. Pillet, dans lequel tous les détails concernant l'année jubilaire se trouvent bien expliqués.

Les actes pontificaux sont: 1o La Constitution Ex quo primum, du 5 juillet 1924; 2o La Constitution Si unquam alias, du quinzième jour de ce même mois; 3o La Constitution Apostolico muner, du 30 juillet 1924 et une lettre émanée de la Sacrée Pénitencière, à la date du 31 juillet 1924.

Dans ces actes, il est beaucoup question des pouvoirs extraordinaires accordés aux confesseurs pendant la période du jubilé. Nous ne croyons pas devoir nous arrêter sur ce point; mais il semble important de présenter au clergé et aux fidèles les dispositions qui les concernent personnellement.

Dans la Constitution pontificale, Ex quo primum, il est statué d'abord que pendant l'année jubilaire, les indulgences plénières et partielles — excepté celles du jubilé — ne peuvent être profitables qu'aux défunts. Toutes les autres applicables aux vivants, sont supprimées, excepté les suivantes: 1o l'indulgence en article mortis; 2o celle qui est attachée à la récitation de l'Angelus ou du Regina cœli; 3o celle qui est accordée pour l'exposition des Quarante Heures; 4o celle concédée à ceux qui accompagnent le Saint Sacrement porté aux malades; 5o l'indulgence totale quant à l'âme pour ceux qui visitent à Assise la chapelle de la Pénitencière (il semble donc que cette même indulgence accordée pour d'autres fêtes et à d'autres églises serait supprimée); 6o l'indulgence attachée à la bénédiction de l'eau par les évêques lorsqu'ils officient pontificalement.

Dans la Constitution Si unquam alias il est traité surtout des pouvoirs accordés aux confesseurs et aux pénitenciers romains. Ils peuvent, pendant la semaine du jubilé, absoudre de plusieurs péchés, les confesseurs et même dispenser de certains empêchements de mariage.

Pour les visites à faire aux quatre basiliques, ils peuvent en diminuer le nombre, qui est de dix pour les étrangers, et de vingt pour les habitants de Rome (n. XI). Il leur est recommandé de ne pas accorder cette dispense à la lettre et sans une juste cause de commuer l'obligation de ces

visites en d'autres bonnes œuvres (et de ne pas omettre les prières à faire à l'intention du Souverain Pontife.)

Aux numéros XII et XIII, le Pape fait observer que la confession et la communion prescrites pour le jubilé ne doivent pas être d'ailleurs obligatoires, comme la confession annuelle et la communion pascale.

Ces deux actes pontificaux, qui ne s'occupent que des fidèles gagnant à Rome l'indulgence jubilaire, montrent que le Saint-Père désire beaucoup voir les pèlerins affluer en grand nombre dans la Ville Eternelle pendant cette année sainte. Sa parole sera certainement écoutée. Plaise à Dieu que les rues de la cité sainte soient remplies par les foules pieuses et pacifiques de pèlerins que l'on pense déjà devoir se compter par millions!

D'ailleurs, il est remarquable que le Souverain Pontife ne fait aucune allusion à l'usage, qui si nous ne nous trompons pas, au monde entier les faveurs du jubilé pendant l'année qui suivra les solennités romaines.

G. N. TRICOCHÉ VARIETES

LA VIE SCOLAIRE EN FRANCE

Il faut remarquer que Collèges et Lycées sont à la fois primaires et secondaires. Un enfant peut y entrer au lieu de suivre les cours de l'École Primaire ordinaire gratuite, mais alors il paie pour son enseignement. En pratique, dans les villes, l'École Primaire est réservée pour les enfants d'ouvriers, artisans, etc.; la classe "bourgeoise", comprenant les marchands, fonctionnaires, professionnels, préfère en général faire de sacrifices pécuniaires que d'envoyer ses fils et ses filles à l'école gratuite, parce que ce n'est pas "bon ton".

Au Collège ou Lycée, les élèves se divisent en internes et externes. Ces derniers, vivant chez leurs parents ne sont pas astreints à porter l'uniforme; mais souvent ils adoptent le traditionnel képi du Collège. Il est aussi des demi-pensionnaires qui, dormant en ville, passent toute la journée à l'établissement au lieu de venir en classe le matin et l'après-midi comme les externes.

On a manifesté leurs sentiments par des résolutions approuvées par cette proposition. Voilà, messieurs du "bloc" de Québec et messieurs les autres députés de langue française à Ottawa: une occasion de montrer par un vote favorable, l'intérêt que vous portez à vos électeurs. Ce sera également une belle occasion pour le gouvernement de reconnaître la fidélité des canadiens-français envers la politique libérale.

NOTRE CONCOURS
A la demande d'un grand nombre de nos lecteurs, nous avons inauguré dans notre dernière édition une série de "Casse-têtes" joints de mots croisés. Plusieurs journaux anglais et quelques quotidiens français ont obtenu avec ce genre de "casse-têtes" un succès inattendu. Les recherches dans le dictionnaire que nécessitent la solution des mots croisés contribuent inévitablement à enrichir le vocabulaire. Une de nos lectrices nous écrivait cette semaine nous demandant si nous ne pouvions publier régulièrement ces "casse-têtes", car dit-elle, c'est un des bons moyens qu'il y a pour connaître la signification des mots et ainsi pour les employer à l'occasion au lieu d'anglaisisme ou barbarismes dont nous parsemions nos conversations.

CONFERENCE
Durant le courant du mois de février, le Cercle Dollard des Ormeaux aura le plaisir d'inviter tous les citoyens d'Edmundston à assister à une conférence que donnera M. Henri P. Leblanc de Moncton, sur l'Acadie et son Histoire. Le conférencier est avantagusement connu de plusieurs. Il traitera un sujet favori et bien approfondi. Nul doute que le public ira l'applaudir en grand nombre. Nous annoncerons plus tard la date exacte. Les amateurs du théâtre du Cercle sont actuellement à préparer un grand concert pour la fin de février. La date de ce concert sera également publiée plus tard.

CES BUREAUX
Les bureaux des douanes et de l'immigration sont depuis plusieurs semaines complétés et cependant ils sont encore inoccupés. Les gros froids que nous avons ont-ils empêché le démenagement? Pourtant la basse température n'a pas été une cause d'arrêt de contrebande. Qui est responsable pour ce retardement? Ce n'est certes pas nos commerçants de la ville.

ENIGME
— Jones — (après avoir perdu pour \$9.00 de balles) — Je ne peux pas comprendre que ce jeu de golf ait été inventé chez les Ecossais!

AUTRE ACCIDENT
Le jeune fils de M. Félix Martin de St-Hilaire a été victime au commencement de la semaine d'un accident assez grave. Le jeune garçon reçut un coup de hache sur le pied et peu s'en est fallu qu'il ait le pied complètement coupé. Transporté d'urgence à l'Hôtel-Dieu de St-Basile, le garçon reçut tous les soins nécessaires et les médecins croient lui sauver l'articulation du pied. Son état est à l'heure actuelle très satisfaisant. Ce jeune homme est le frère de Mlle Régina Martin, institutrice à Edmundston.

"SI ON NOUS IMPOSE LA LUTTE NOUS LA FERONS AVEC ENERGIE"

C'est ce que déclare l'abbé Bergey, député de la Gironde, au cours d'une grande assemblée de catholiques en Lorraine

DE CASTELNAU A NANCY

POUR PLACER AU CANADA LES IMMIGRANTS CATHOLIQUES

Winnipeg, 26. (P.C.) — L'organisation d'une agence d'immigration des Chevaliers de Colomb, sous la direction du gouvernement canadien et de l'Eglise a été étudiée hier à une conférence des députés de l'Ordre venus de tous les points du Dominion.

L'objet de l'organisation qu'il s'agit de créer est de placer les immigrants catholiques dans un milieu où puissent être arrêtés, toutefois, il faudra que ce projet reçoive l'approbation des évêques catholiques et du Conseil Suprême des C. de C. en Amérique. L'objet de l'organisation qu'il s'agit de créer est de placer les immigrants catholiques dans un milieu où puissent être arrêtés, toutefois, il faudra que ce projet reçoive l'approbation des évêques catholiques et du Conseil Suprême des C. de C. en Amérique.

LE CARDINAL BÉGIN IRAIT A ROME

Québec. — Son Eminence le cardinal Bégin, qui vient de célébrer son 85ème anniversaire de naissance, partira probablement vers la fin du mois de mars pour Rome. Il n'est pas encore décidé si le vénérable vieillard fera le voyage, mais il en a exprimé le désir. S'il le fait, il sera accompagné du chanoine Vaillancourt et d'un secrétaire.

L'HON. RAND CANDIDAT DE GLOUCESTER

Le procureur général du Nouveau-Brunswick a accepté la nomination au siège vacant de Gloucester

CHEZ LES ACADIENS

Bathurst, N.B., 26. — L'élection complémentaire pour remplir la vacance causée dans la députation du comté de Gloucester à la législature par l'élévation du procureur général l'hon. James P. Byrne, au banc de la cour suprême, aura lieu le 5 février.

A LA CHAMBRE

Paris, 26 (P.C.) — La Chambre des députés reprend aujourd'hui le débat sur le budget des affaires étrangères. L'abbé Bergey doit être l'un des premiers à interpellier le gouvernement sur la suppression proposée de l'ambassade près le Vatican.

AUTRE ACCIDENT

Le jeune fils de M. Félix Martin de St-Hilaire a été victime au commencement de la semaine d'un accident assez grave. Le jeune garçon reçut un coup de hache sur le pied et peu s'en est fallu qu'il ait le pied complètement coupé. Transporté d'urgence à l'Hôtel-Dieu de St-Basile, le garçon reçut tous les soins nécessaires et les médecins croient lui sauver l'articulation du pied. Son état est à l'heure actuelle très satisfaisant. Ce jeune homme est le frère de Mlle Régina Martin, institutrice à Edmundston.

A LA CHAMBRE

Paris, 26 (P.C.) — La Chambre des députés reprend aujourd'hui le débat sur le budget des affaires étrangères. L'abbé Bergey doit être l'un des premiers à interpellier le gouvernement sur la suppression proposée de l'ambassade près le Vatican.